

Le bilinguisme

croyant qu'un tel projet-pilote dans la région de la capitale nationale va donner des résultats qui refléteront la situation qui existe dans d'autres régions du pays.

Deuxièmement, j'aimerais attirer l'attention de l'honorable ministre sur le fait que son navire fait fausse manœuvre, car il est assez évident que dans plusieurs régions de notre pays, l'enseignement de la langue seconde, qu'il s'agisse du français ou de l'anglais, s'étiole au lieu de s'améliorer.

J'aimerais demander à l'honorable ministre s'il pourrait, dans un avenir très rapproché et par le truchement des provinces, communiquer avec les autorités des universités du Canada anglais, leur demandant de considérer de nouveau, et ce le plus tôt possible, les décisions qu'elles ont prises il y a quelques années, de ne plus insister pour que les étudiants se présentant à l'université aient une bonne connaissance de la langue seconde.

Je terminerai mes remarques en félicitant l'honorable ministre de cette réalisation.

M. C.-A. Gauthier (Roverbal): Monsieur le président, à la suite de mes préopinants, je tiens, au nom du Crédit Social, à féliciter l'honorable ministre de l'initiative qu'il a prise conjointement avec la province d'Ontario pour lancer un projet pilote, pour une période d'un an.

Pendant, je constate que les étrangers sont un peu étonnés quand on crie à travers tout le pays qu'il y a deux langues officielles dans la capitale nationale. On parle de langue seconde quand je vais en Ontario; quand je vais au Québec, la langue seconde, c'est l'anglais. Il me semble que dans la capitale nationale, on devrait tout simplement parler d'un octroi pour promouvoir la langue française dans la capitale nationale.

Une langue, monsieur le président, comme tous le savent, ne s'impose pas. Une langue, qu'elle soit première ou seconde, se choisit. A mon avis, l'honorable ministre a posé le meilleur geste en donnant l'occasion à tous les anglophones de la capitale nationale de choisir de connaître davantage la langue française, en vue de se développer et de participer davantage à la vie canadienne. Ce n'est pas à coups de lois que nous allons imposer le bilinguisme au Canada. Je crois que c'est par des projets comme celui-ci, visant à intéresser le plus grand nombre possible d'anglophones, que nous réussirons. Au Québec, nous sommes heureux d'intéresser le plus grand nombre possible de Canadiens français à connaître de plus en plus les éléments de la langue anglaise. Cela donne de l'extension à la culture, qu'elle soit anglaise ou française. En même temps, on travaille dans le sens de la réalité du pays qu'est le Canada.

Je tiens encore une fois à féliciter l'honorable ministre et les conseils scolaires de l'Ontario d'avoir conclu cette entente avec l'honorable ministre; je suis assuré que personne ne le regrettera et que le Parlement, comme la province d'Ontario, ne recevra que des félicitations de part et d'autre.

* * *

L'INDUSTRIE

LES MESURES PROTECTIONNISTES AMÉRICAINES À L'ÉGARD DE LA SOCIÉTÉ MICHELIN—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Gilbert Rondeau (Shefford): Monsieur le président, en vertu de l'article 43 du Règlement, je propose, appuyé par l'honorable député de Villeneuve (M. Tétrault):

[M. Harney.]

Que cette Chambre adresse une note de protestation au gouvernement des États-Unis pour avoir appliqué une mesure nettement discriminatoire à l'endroit de l'industrie Michelin implantée au Canada par suite de compensations versées par le gouvernement canadien, et que le texte de cette note se lise comme suit:

Les députés à la Chambre des communes du Canada, unanimement, protestent contre la décision du gouvernement des États-Unis d'appliquer une mesure protectionniste discriminatoire à l'endroit de l'industrie de fabrication de pneus Michelin implantée au Canada et regrettent que ledit gouvernement des États-Unis fasse peu d'état de la planification de l'économie canadienne alors que notre pays offre aux États-Unis plus qu'à tout autre pays des facilités d'échanges et de transactions avantageuses au Canada. Les députés de la Chambre des communes du Canada espèrent fortement que ces mesures prises contre la compagnie Michelin seront levées dans un bref délai par le gouvernement des États-Unis.

Monsieur le président, je demande donc le consentement unanime de la Chambre afin de proposer cette motion qui s'impose d'urgence pour empêcher le gouvernement des États-Unis...

M. l'Orateur: A l'ordre. L'honorable député ne peut avancer d'arguments à l'appui de sa motion. La Chambre a entendu la motion proposée par l'honorable député de Shefford (M. Rondeau). En vertu de l'article 43 du Règlement, cette motion requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: Oui.

Des voix: Non.

M. l'Orateur: Il n'y a pas consentement unanime; la motion ne peut donc être proposée.

* * *

• (1120)

LA NAVIGATION**DÉPÔT DU RAPPORT DARLING**

[Traduction]

L'hon. Jean Marchand (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, en conformité de l'article 41(2) du Règlement, j'aimerais déposer en français et en anglais le rapport Darling sur l'octroi des subventions d'exploitation aux navires américains pratiquant la navigation sur les Grands lacs.

* * *

LE LOGEMENT

DÉPÔT D'UNE LETTRE MINISTÉRIELLE FÉDÉRALE ADRESSÉE À CERTAINS MINISTRES PROVINCIAUX ET DEMANDANT LE BLOCAGE DES LOYERS DES PENSIONNÉS

M. Ian Watson (secrétaire parlementaire du ministre d'État chargé des Affaires urbaines): Monsieur l'Orateur, le ministre d'État chargé des Affaires urbaines a déclaré à la Chambre hier qu'il déposerait une lettre envoyée à certains ministres et je voudrais, en vertu de l'article 41(2) du Règlement, déposer des copies de la lettre envoyée aux ministres provinciaux responsables de l'habitation ou des affaires municipales par le ministre et dans laquelle celui-ci demande de bloquer les loyers des citoyens âgés dans les projets de logement publics.